FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM —— 605
Moto-Club —— MOTO SPORT OCCITAN
N° d'affiliation —— 3156
Date —— 10 JUIN 2018
Lieu —— CIRCUIT AIGUES-VIVES (09)
Organisateur technique - ALIBERT MICHEL
E-mail —— contact@motosportoccitan.fr
Téléphone —— 06.48.06.77.28.

MOTO 25 POWER
Vitesse & Endurance

REGLEMENT PARTICULIER 2018

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	COSTES FABRICE	Licence : 247418
Président du Jury ou Arbitre*	ARABEYRE NELLY	Licence : 246252
Membre du Jury	MAIFFRET GREGORY	Licence : 253165
Membre du Jury	RICHARD JOEL	Licence : 106098
Commissaire technique responsable	CUCULIERE REGIS	Licence : 253120
Responsable du chronométrage	ALIBERT MICHEL	Licence : 249525

** Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.*

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
Ligue Pocket-Bike	8 ans		40cc max*	NJ2-NJ3-NCO-NPP-LP / 40€
				* 50cc max à partir de 10 ans
Ligue A1	7 ans	12 ans	50cc 2T/ 110cc 4T max	NJ1-NJ2-NJ3-NCO-NPP-LP / 40€ / 12cv max
Ligue A2	10 ans		50cc 2T/ 110cc 4T max*	NJ3-NCO-NPP-LP / 40€ / 15cv max
				* 160cc 4T maxi de 10 à 11 ans
Ligue A3	10 ans		125cc 4T	NJ3-NCO-NPP-LP / 40€ / 15cv max
Ligue A4	12 ans		125cc 2T / 250cc 4T max	NJ3-NCO-NPP-LP / 40€ / 25cv max
Démontration	6 ans		50cc 8cv max	NJ1-NJ2-NJ3-NPP-NET-LJ-PASS CIRCUIT
				LJ en ligne uniquement jusqu'à H-72

Engagement :
Site Internet ---- www.motosportoccitan.fr
Contact ---------- Michel Alibert
Téléphone ------- 06.48.06.77.28. E-mail -- contact@motosportoccitan.fr

Chronométrage :
Location de transpondeur : ☒ oui ☐ non
Tarif : 20€
Caution : 100€

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

☐ **NON** ☒ **OUI** (*60€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 100€ pour deux jours de course et plus*)

Dans le cas où des licences à la journée sont délivrées sur place, une majoration de 10€ sera appliquée. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical ... **Docteur Lise-Marie Latour**

Nombre de secouristes **2**

Nombre d'ambulance(s) **1**

Hôpital le plus proche ..... **CHIVA**

Temps de trajet (en min) ..... **20 min**

Article 7 Le site de pratique

Accès :

Nom du site ..... **Circuit Kart'Are**

Adresse ..... **Le Plano 09600 Aigues-Vives**

Caractéristiques :

Longueur du circuit ..... **1402 m**

Largeur minimum de la piste ..... **8 m**

Capacité Vitesse :	
Pendant les essais :	54
En manche :	45

Capacité Endurance :	
Pendant les essais :	NC
En manche :	NC

Nombre d'OCP* **6**

**Officiels Commissaires de Piste*

Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 01/02/2018	Date : le 27/04/2018	Date : 02/05/2018
	PC/ Nicole FUENTES	Numéro : 18/0454
	LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA	FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME FFM 74 A. Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM	605
Moto-Club	MOTO SPORT OCCITAN
N° d'affiliation	3156
Date	10 juin 2018
Lieu	CIRCUIT Aigues-Vives (09)
Organisateur technique	ALIBERT MICHEL
E-mail	contact@motosportoccitan.fr
Téléphone	06.48.06.77.28.

ADDITIF

REGLEMENT PARTICULIER 2018

ARTICLE 1 - ENGAGEMENTS
Ils devront être envoyé, au plus tard 30 jours avant la date de l'épreuve (cachet de la poste faisant foi), accompagnés du droit d'engagement fixé par le règlement particulier de l'organisateur.
Tarif: 40€ pour les engagements à l'année
45€ pour les engagements occasionnel pour toutes les catégories
60€ pour les engagements hors délais (acceptés en fonction des places restantes)
10€ supplémentaire pour l'inscription d'une seconde machine.
Toute demande envoyée au club organisateur sans droit d'engagement sera considéré comme nulle.
Les formulaires d'engagement sont disponibles sur le site www.motosportoccitan.fr

ARTICLE 2 - CONCURRENTS et MACHINES
Le CHAMPIONNAT de Ligue Occitanie de Vitesse MOTO 25 POWER est ouvert aux pilotes titulaires d'une licence FFM en cours de validité de type: NCO, NJ, NPP (pour la catégorie Pocket-Bike) et détenteur d'un CASM/guidon ou LJA. Le pilote disputant une épreuve avec une licence une manifestation apparaitra au classement de l'épreuve ainsi qu'au classement général de la saison. Les concurrents mineurs devront être obligatoirement accompagnés d'une personne représentante légale ou mandatée.
Les machines devront répondre aux clauses du Règlement Technique Général et Particulier de la catégorie (cf. Règlement Technique et Général du Championnat).
LA CONFORMITE DE LA MACHINE EST SOUS L'ENTIERE RESPONSABILITE DU PILOTE.

ARTICLE 3 - PARCOURS
L'homologation du circuit ou l'arrêté préfectoral faisant foi, il sera accepté un maximum de 45 concurrents pour les qualifications et les manches de courses. Lors des essais libres, la capacité pourra être majorée de 20%, par conséquence, il sera admis simultanément sur ce circuit un maximum de 54 concurrents.

ARTICLE 4 - VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES et TECHNIQUES
Ces vérifications auront lieu le dimanche 10 JUIN 2018 et débuteront IMPERATIVEMENT à 08h00.

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 01/02/2018	Date :	Date :
MAll	LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA	Numéro :

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM	605
Moto-Club	MOTO SPORT OCCITAN
N° d'affiliation	3156
Date	10 Juin 2018
Lieu	CIRCUIT Aigues-Vives (09)
Organisateur technique	ALIBERT MICHEL
E-mail	contact@motosportoccitan.fr
Téléphone	06.48.06.77.28.

ADDITIF

REGLEMENT PARTICULIER 2018

ARTICLE 5 - PARC COUREUR
Il est rappelé aux concurrents que leurs motos et leurs matériels sont placés sous leur entière responsabilité durant toute la manifestation. Ils doivent notamment en assurer la surveillance constante et ne peuvent en aucun cas invoquer la responsabilité civile du Club Organisateur en cas de vol ou de dégradation.

ARTICLE 6 - PADDOCK
Il est indiqué aux concurrents des courses organisées par le MOTO SPORT OCCITAN, que le paddock est un lieu de vie et de repos pour tous, en conséquence toute émission de bruit anormal, démarrage moteur... est interdit après 20h00; fête musicale après 22h30. Tout participant devra prendre connaissance du Règlement Intérieur du Circuit et en particulier les règles imposées pour la Tranquilité Publique, le Respect de l'environnement et des personnes.
Nous vous rappelons que chaque pilote est responsable de ses accompagnateurs et que tout manquement à ces règles sera sanctionné, pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

ARTICLE 7 - CIRCULATION
Le déplacement des machines de course et des voitures devra se faire à l'allure du piéton ou au pas. Dès la sortie des stands, toute circulation moteur en marche est interdite. Tout contrevenant se verra passible d'une sanction par le Jury (cf. Règlement Administratif et Sportif Général du Challenge Article 13).

ARTICLE 8 - CHAMP D'APPLICATION DU PRESENT REGLEMENT
Ce règlement s'applique à toutes les épreuves organisées par le MOTO SPORT OCCITAN en Occitanie ainsi qu'à toutes les épreuves organisées dans une autre région dans le cadre exclusif du Championnat Occitanie Moto 25 Power. Par leur engagement à l'épreuve, les pilotes adhérent à ce règlement ainsi qu'à tous les règlements complémentaires de la FFM.
Pour tout ce qui n'est pas prévu au présent règlement, les prescriptions de l'annexe Vitesse de la FFM.

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 01/02/2018	Date :	Date :
		Numéro :

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM	605
Moto-Club	MOTO SPORT OCCITAN
N° d'affiliation	3156
Date	Dimanche 10 Juin 2018
Lieu	Circuit Aigues-Vives (09)
Organisateur technique	Alibert Michel
E-mail	contact@motosportoccitan.fr
Téléphone	06.48.06.77.28.

ANNEXE
Liste des officiels

REGLEMENT PARTICULIER 2018

Fonction	Nom/Prénom	Numéro de Licence
Directeur de course	COSTES FABRICE	247418
Président du Jury	ARABEYRE NELLY	246252
Membre du Jury	MAIFFRET GREGORY	253165
Membre du Jury	RICHARD JOEL	106098
Commissaire technique	CUCULIERE REGIS	253120
Commissaire de piste	ARABEYRE BENJAMIN	268684
Commissaire de piste	CARRIERE JEAN-MARC	254714
Commissaire de piste	FURLAN PIERRE	121779
Commissaire de piste	GERVAIS JULIE	173260
Commissaire de piste	HURTADO JEAN-MARC	318920
Commissaire de piste	ROUSSELOT FABRICE	284363
Commissaire de piste	SAUNIER CHANTAL	318922
Commissaire de piste	SAUNIER SEBASTIEN	318923
Commissaire de piste	VENNER CEDRIC	132298
Chronométreur	ALIBERT MICHEL	249525

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM ——— **605**
Moto-Club ——— **MOTO SPORT OCCITAN**
N° d'affiliation ——— **3156**
Date ——— **Dimanche 10 Juin 2018**
Lieu ——— **Circuit Aigues-Vives (09)**
Organisateur technique - **Alibert Michel**
E-mail ——— **contact@motosportoccitan.fr**
Téléphone ——— **06.48.06.77.28.**

HORAIRES PREVISIONNELS

REGLEMENT PARTICULIER 2018

Date ---------- **Dimanche 10 Juin 2018**

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
8h00	8h30	**Contrôles administratifs**	TOUTES	0h30
8h00	8h45	**Contrôles techniques**	TOUTES	0h45
9h05	9h25	**Essais Qualificatifs**	Pocket-Bike + A1	0h20
09h30	10h00	**Essais Qualificatifs**	A2 + A3	0h30
10h05	10h35	**Essais Qualificatifs**	A4	0h30
10h35	10h55	**Démonstration 1**		0h20
11h00	11h15	**Manche 1**	Pocket-Bike + A1	0h15
11h20	11h35	**Manche 1**	A2 + A3	0h15
11h40	11h55	**Manche 1**	A4	0h15
13h30	13h50	**Démonstration 2**		0h20
14h00	14h15	**Manche 2**	Pocket-Bike + A1	0h15
14h20	14h35	**Manche 2**	A2 + A3	0h15
14h40	14h55	**Manche 2**	A4	0h15
15h00	15h20	**Démonstration 3**		0h20
15h30	15h45	**Manche 3**	Pocket-Bike + A1	0h15
15h50	16h05	**Manche 3**	A2 + A3	0h15
16h10	16h25	**Manche 3**	A4	0h15
16h55			TOUTES	

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA

PLANS

De la manifestation du Dimanche 10 Juin 2018

Plan d'accès

Circuit de Karting d'Aigues-Vives
La Plano
09600 Aigues Vives

Latitude : 43.00624769
Longitude : 1.88169837

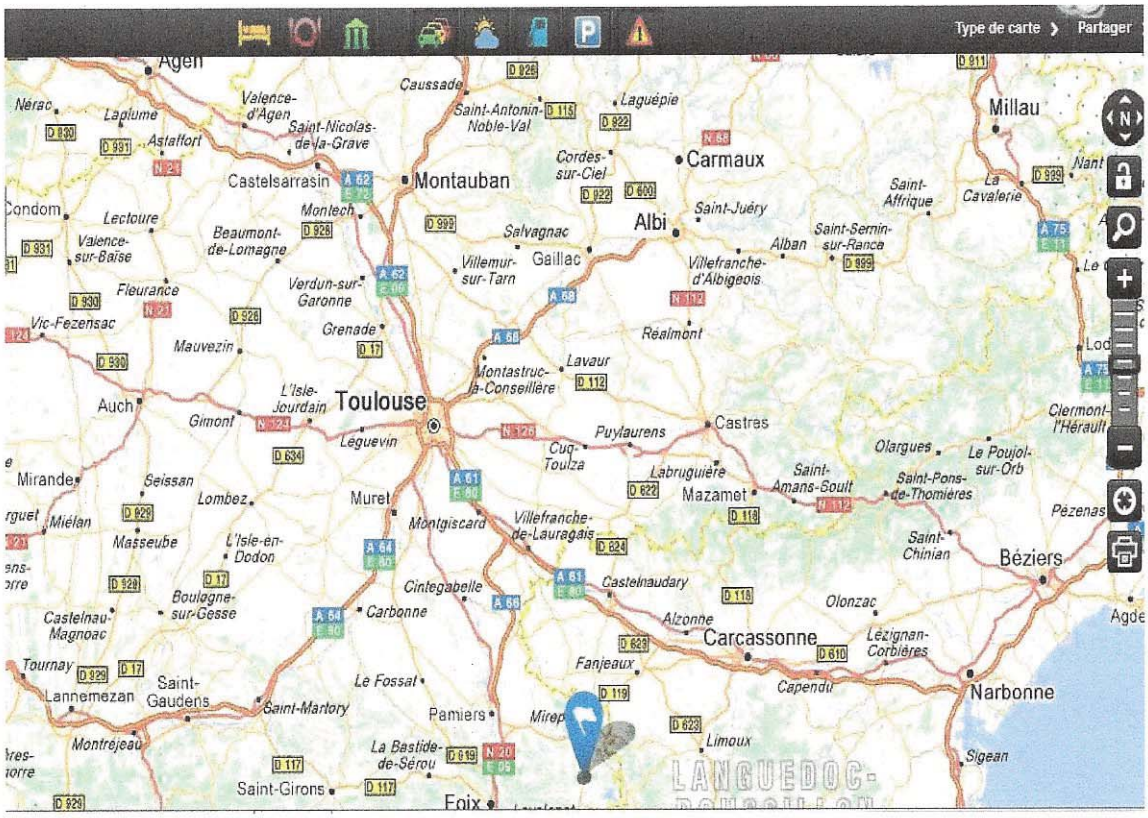

Plan du circuit

Longueur du circuit : 1400m
Largeur de la piste : 8.5m
Nature du revêtement : Asphalte

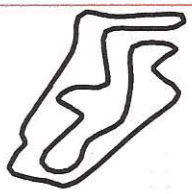

MOTO SPORT OCCITAN
Association Loi 1901

Siège Social 324 avenue des Etats-Unis – 31200 TOULOUSE
Contact 06.48.06.77.28 ou contact@motosportoccitan.fr

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE
B
BALMA

LIGUE MOTOCYCLISTE MIDI-PYRENEES

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

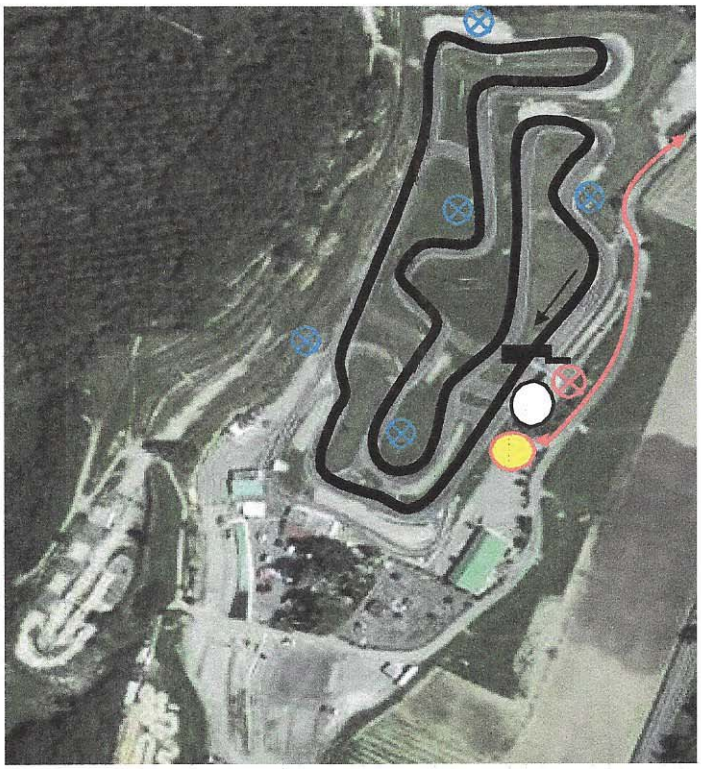

Légende :

- Poste de Commissaires de piste
- Poste de Directeur de course
- Poste de Chronométrage
- Ligne de départ/arrivée
- Sens de la course
- Poste de secours
- Accès véhicule de secours

Légende :

- Zone spectateur, devant la buvette protégée par un grillage
- Zone spectateur, protégée par un grillage
- Zone spectateur, terrasse de la buvette
- Zone spectateur, belvédère au dessus de la buvette
- Parking spectateurs
- Paddock
- Pré-grille
- Buvette + Toilette et Douche

MOTO SPORT OCCITAN

Association Loi 1901

Siège Social 324 avenue des Etats-Unis – 31200 TOULOUSE

Contact 06.48.06.77.28 ou contact@motosportoccitan.fr

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA

ADHÉSION À LA POLICE D'ASSURANCE
RESPONSABILITÉ CIVILE DE L'ORGANISATEUR
VALANT ATTESTATION

N° D'ADHÉSION : 794204 / 218.208

ASSURE : MOTO SPORT OCCITAN
COMPÉTITION : CHPT OCCITANIE 25 POWER VITESSE **CATEGORIE : 25 POWER**
LIEU : CIRCUIT WINKART LA PLANO 09600 AIGUES VIVES **N° D'AGRÉMENT : 605**
DURÉE : 1 JOUR **DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : 10/06/2018** **JUSQU'AU : 10/06/2018**

Pour toutes les compétitions, sauf initiation et démonstration, il est convenu que la couverture intègre les sessions d'entraînement qui peuvent avoir lieu la veille du premier jour.

Pour les épreuves NOCTURNES UNIQUEMENT, la garantie s'applique automatiquement jusqu'à 2H00 le jour suivant la manifestation.

Les garanties du contrat sont conformes aux dispositions législatives et réglementaires du Code du Sport.
Capital couvert par sinistre :
10 000 000 € mais avec les sous-limites suivantes :

- **6 100 000 € en cas de dommages corporels autres que ceux qui se rapportent à la responsabilité civile automobile**
- **500 000 € en cas de dommages matériels autres que ceux qui se rapportent à la responsabilité civile automobile.**

Les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qui peuvent incomber à l'organisateur ou aux participants envers les représentants de l'Etat ou toute autre autorité publique participant à l'application de la loi, à l'organisation ou au contrôle du rassemblement ou de l'évènement, ou envers leurs ayants droits, en raison de dommages corporels ou matériels causés auxdits représentants.

Les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qui peuvent incomber à l'Etat, aux départements et aux municipalités pour tous les dommages causés par les fonctionnaires, officiers ou soldats ou leurs équipements.

Franchise : NEANT

La présente attestation est conforme aux exigences de l'Article D321-4 du Code du Sport.

*** Police souscrite par la FFM au nom de qui lui est affiliée.**

Auprès de DTW 1991 Underwriting Limited, **Preneur d'assurance** [*signature*]

Date **29/03/2018**

GRAS SAVOYE, courtier en assurance et en réassurance
Bât C1 – Pôle Pixel, 26 Rue Emile Decorps CS 70120 F 69628 VILLEURBANNE Cedex France Tél 33 (0)4 72 34 90 20 – Fax : (0)4 72 34 90 29

Siège social : Immeuble Quai 33 – 33 Quai de Dion-Bouton – CS 70001 – 92814 Puteaux Cedex
Tél : 01 41 43 50 00 – Fax : 01 41 43 55 55 – http://www.grassavoye.com
Société par actions simplifiée au capital social de 1 432 600 € – 311 248 637 RCS Nanterre – Nº FR 61311248637
Courtier inscrit auprès de l'ORIAS sous le n° 07 001 707 (http://www.orias.fr)
Gras Savoye est soumis au contrôle de l'ACP (Autorité de contrôle prudentiel), 61 Rue Taitbout 75436 Paris Cedex 9